

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
Monsieur Th. WAUTERS

Direction des Monuments et des Sites –
B.D.U.

C.C.N.- Rue du Progrès, 80 / bte 1

B – 1035 BRUXELLES

V/Réf. : ED/27.32015/001183

N/Réf. : GM/AUD-3.9/s.572

Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Concerne : AUDERGHEM. Jardin botanique et expérimental Jean Massart. Etude historique et paysagère. Avis de principe de la CRMS.

(Dossier traité par E. Demellenne – D.M.S.)

En réponse à votre demande du 22/06/2015, nous vous communiquons ***l'avis favorable*** émis par notre Assemblée en sa séance du 24/06/2015.

La Commission est interrogée, pour avis de principe, sur l'étude historique et paysagère du Jardin Massart, classé comme site. Après en avoir pris connaissance, elle constate que cette étude a été menée avec très grand soin pour aboutir à un résultat d'excellence. Les documents présentés dans l'étude sont de grande qualité et l'approche minutieuse démontre bien que rien n'a été laissé de côté. L'interface entre l'histoire et le paysage prouve bien que ces deux aspects sont indissociables. Les constats et les propositions sont étayés par une abondante iconographie pertinente.

Dès lors, la CRMS souscrit pleinement à l'étude qui, selon elle, peut être considérée comme exemplaire. Elle en félicite le bureau d'étude.

La DMS a rédigé un rapport très exhaustif dans lequel les différents aspects de l'étude ainsi que les propositions qui y sont faites pour orienter la future restauration du site classé ont été très bien synthétisés, commentés et évalués. La CRMS souscrit pleinement à ce rapport, qui sera repris *in extenso* dans le procès-verbal de sa séance du 24/06/2015. Elle insiste, dans ce cadre, sur le fait que les projets en cours, et notamment celui pour la rénovation du bâtiment E et la reconstruction du pavillon F5, doivent s'inscrire dans les résultats de l'étude historique et paysagère. Le cas échéant, ils devraient être modifiés, là où cela s'avère nécessaire (par ex. l'implantation du pavillon F). Ces projets ont, en effet, été élaborés et suivis sans attendre les résultats de l'étude historique et paysagère, ce qui est fort regrettable.

Rapport de la DMS

Historique du site

Depuis son origine et comme repris sur la carte de Ferraris (1771-1778), la zone occupée par le jardin Massart faisait partie du Rouge-Cloître qui était constitué d'un bois et d'une zone humide. A la suppression du prieuré, l'ensemble est divisé en lots et plusieurs propriétaires se succèdent. Utilisé de la moitié du 19^{ème} au début du 20^{ème} s comme fabrique de munitions par les établissements 'MARGA' alors propriétaires, ceux-ci quittèrent le Rouge-Cloître pour s'installer à Dieleghem.

L'état belge devint propriétaire en 1910, et c'est en 1922 que le concept d'origine démarre avec la création du jardin expérimental, sous l'impulsion du botaniste Jean Massart, aidé par Jules Buysens. La disparition prématurée en 1925 de Massart voit la création d'une association afin de continuer son œuvre, notamment par le développement

et l'entretien du jardin d'expériences et d'études. D'une surface de 3 Ha, le jardin d'essai voit le jour, il sera l'expression matérielle de la méthode appliquée par le savant, qui occupe une place prépondérante dans ses recherches et son enseignement.

Une première extension avec le jardin éthologique marque à la fois une rupture et une continuité des objectifs de Massart. Cette extension s'organise également par la création de secteurs présentant de nouvelles associations végétales. La volonté de s'isoler de la ville et des voiries par la disparition de la lisière continue et des zones arborées du côté de la chaussée de Wavre et de la Drève du Rouge-Cloître alors que la frange côté Nord et le plateau du jardin d'essai s'ouvrent sur les milieux naturels et sur la grande qualité du paysage de l'étang n°5 du rouge-Cloître et du versant de la forêt de Soignes.

Un premier réaménagement correspond au à l'évolution urbanistique le long des axes (ch. De Wavre/Tervuren) mais aussi des axes secondaires et des quartiers d'îlots. Des parcs sont aménagés et l'apparition des cités jardins (Le logis et Floréal). En 1922, la cité J. Van Lindt est inaugurée et se situe de l'autre côté de la chaussée.

Entre 1939-1943, l'association Jardin expérimental J. Massart, est dissolue pour des raisons économiques et transféré à l'ULB. C'est l'architecte paysagiste Auguste Delvaux qui décide de maintenir le jardin éthologique mais de supprimer l'arboretum et de le remplacer par le jardin d'essai (section botanique créée par le Dr. Dekeyser). Ce jardin fut affecté à la culture de légumes pour répondre à cette époque aux besoins de certains étudiants. A cette époque, la roseraie sera également modifiée. Jusqu'en 1961, il y aura augmentation des surfaces des parcelles destinées aux essais et expérimentation. La gestion s'organise autour de nouveaux pôles. Des ruptures importantes apparaissent du point de vue de l'affectation qui même si elle reste scientifique n'a pas de lien direct avec le terrain et les cultures voulu par J. Massart. L'arrivée de la voiture sur le site donc au cœur du jardin, va engendrer des exigences d'allées et de surfaces de stationnement. A la fin des années 50' on constate également une forte augmentation des surfaces et volumes bâtis. Un second réaménagement a lieu après l'expropriation de 1968, avec la disparition de la villa et d'une partie du jardin d'horticulture expérimentale. Il y a l'agrandissement du bâtiment A et la construction du bâtiment C. Les terrains reçus en compensation sont dotés de pavillons préfabriqués. Depuis lors, le jardin éthologique a été progressivement abandonné pour des raisons d'entretien trop lourd. En 1988, la nomination de Jean Vermonden comme jardinier permet au jardin Massart de connaître une nouvelle vie (plantes médicinales, aromatiques...) ce qui lui donne une vocation de collections d'épices indigènes, d'un arboretum, un ancien verger, des parcelles pour études expérimentales en génétique, zones humides, stations écoclimatologiques. Depuis 2007, l'ULB a résilié le bail avec la convention d'emphytéose, et seuls les cours et travaux pratiques de botanique en relation avec le jardin continuent à y être donnés.

Contexte

Situé à proximité du site du Rouge cloître et en limite de la forêt de Soignes. Site récent du début du 20^{ème} siècle, il est néanmoins riche en histoire. Par sa vocation scientifique depuis sa création en 1922, il constitue le support expérimental et surtout pédagogique de l'ULB. Depuis 2009, il est toujours accessible au public et est géré par l'IBGE. Les sites du Rouge-Cloître et de la Forêt de Soignes sont également gérés par l'IBGE et ensemble contribuent pleinement à la fonction récréative avec leurs activités.

Un grand attrait de ce site est sa topographie et son hydrographie. Le Jardin est en pente régulière vers la zone humide et l'étang n°5 du Rouge-Cloître, l'ensemble présente une différence de niveau de près de 70 m. Autrefois, le Rood Kloosterbeek traversait la zone humide mais il a ensuite été canalisé par des ouvrages maçonnées par l'homme pour ressortir dans le parc du Bergogge et rejoindre le collecteur de la Woluwe.

Situation existante, partie Jardins

Le Jardin Ethologique : De style pittoresque par la collaboration de Jules Buysens, on y retrouve des anciennes traces d'aménagement. Son but était de montrer les stations naturelles essentielles avec leurs associations végétales. Une station est une unité phytogéographique qui se situe dans diverse régions. L'ensemble de ces aménagements étaient les sous-bois, les tourbières, les rochers, ...

Tous ces éléments coûteux ont laissé place à la végétation spontanée. Désigné Natura 2000, l'ensemble est entretenu en gestion différenciée. L'ensemble des arbres sont malades ou vieillissants et progressivement abattus. Les rocailles et rochers sont encore présents mais presque totalement recouverts de végétation. Il en est de même pour l'ensemble des chemins encore présents et limités par une bordure toujours d'origine. Les éléments des passerelles et des pièces d'eau (petits bassins), construits en béton, sont bien présents.

Intervention prévue : Les travaux porteraient sur l'ouverture du jardin sur l'étang du Rouge-Cloître par une importante éclaircie du massif arboré et du sous-bois en coordination avec l'IBGE. Poursuivre une gestion similaire à la gestion actuelle, réorienter les passages sur les sentiers et limiter la progression de la lisière. Augmenter les milieux aquatiques en réalimentant les bassins paysagers qui étaient connectés à l'origine, nettoyer les canalisations et améliorer l'alimentation en eau. Remettre en valeur les rocailles et petites constructions et privilégier les zones de refuges pour la biodiversité

Le Jardin d'essai du Dr. Dekeyser : Ancien jardin d'horticulture expérimentale, il est aujourd'hui devenu une lisière et une prairie traitées en gestion différenciée. Certaines plantes sont considérées comme vestiges des anciens

aménagements. Grâce à des fouilles, on a retrouvé des anciennes allées qui à l'origine étaient engazonnées et bordées de part et d'autre par un filet d'eau. De l'ancien jardin de la villa, il ne reste que quelques rhododendrons témoignant des anciens aménagements et l'ensemble de cette partie est planté de bulbes (narcisse et crocus).

Intervention prévue : Limiter l'extension de la lisière en travaillant le jardin en profondeur et en y intégrant le talus de la Chaussée de Wavre. Maintenir la prairie fauchée et continuer la gestion appliquée. Restaurer les pilastres et les haies taillées aux départs des sentiers. Remettre en œuvre le drainage des sentiers afin d'alimenter le ruisseau de l'ancienne villa. Rouvrir certains sentiers pour unifier l'ensemble. Déplacer l'accès au garage du concierge via la chaussée de Wavre.

Le verger : Même type d'aménagement que le Jardin Dekeyser, avec des allées engazonnées bordées de filet d'eau et plantées principalement de pommiers. Dans les années 80', ce verger a été remis en état.

Intervention prévue : replanter et recomposer les vides dans les alignements par des variétés de fruitiers dans l'esprit d'origine. Maintenir le tracé du jardin initial et restaurer les allées.

Jardin d'essai et jardin évolutif : Le jardin d'essai regroupait des collections de plantes toxiques, cultivées, médicinales et sauvages. Le jardin évolutif s'étendait sur une plus grande surface. Aujourd'hui, le jardin d'essai comprend deux stations éco climatologique, des serres et des plantes cultivées médicinales. La partie jardin évolutif est aussi occupée par le studio de l'émission 'Jardin et Loisirs' de la RTBF.

Intervention prévue : Conserver les planches de cultures sur l'ensemble de la surface, plantes médicinales, plantes cultivées, plantes sauvages pour graines,.. Maintenir l'espace géré en prairie à faucher, ne pas planter d'arbres dans ce jardin et contrôler l'implantation progressive de divers équipements (parking, lagunage, stockage). Pour le jardin évolutif, rabattre l'ancienne haie mitoyenne et créer ainsi une ouverture visuelle vers le jardin. Prolonger le sentier périphérique en courbe de l'arboretum et préserver les arbres remarquables. Prolonger l'axe du jardin évolutif/studio vert vers l'île de l'étang n°5 du Rouge-Cloître.

L'Arboretum : Il contient de grands conifères au Nord de cette parcelle et le sentier en bordure de la berge de l'étang n°5 du Rouge-Cloître. Certains d'entre eux sont repris comme arbres remarquables.

Intervention prévue : Limiter l'emprise de l'arboretum à la surface de 1956, préserver la prairie de fauche, restaurer les sentiers périphérique et interne en tenant compte des caractéristiques environnementales actuelles (prairie, orchidées,...). Maintenir l'ouverture visuelle sur le jardin évolutif et dégager les vues sur l'étang par quelques abattages.

Les revêtements : Les revêtements en dur sont utilisés pour les circulations carrossables et relier les bâtiments, ils sont de plusieurs types (asphalte, pavé béton, pavé naturel, dolomie, terre battue, pelouse,...).

Les bâtiments :

- bâtiment A : Anciens bureaux et laboratoires de l'ULB datant de 1957, l'ancienne roseraie a été détruite après l'expropriation de 1968. Le bâtiment principal date de 1969 et l'ajout des deux annexes remontent aux années 80'. Actuellement il doit subir une grande rénovation et est actuellement inoccupé.

- bâtiment AS : les serres, datent de 1957, mal situées puisque en permanence à l'ombre. Un déplacement serait profitable à une meilleure utilisation.

- bâtiment B : Ancien laboratoire de physiologie végétale datant de 1880, il servit d'abord au logement et son évolution ainsi que son gabarit actuel correspond au plan datant de 1954. Ce bâtiment était attaché au jardin éthologique. Aujourd'hui le bâtiment implanté en "U" sert comme musée, archives et bureaux. L'esplanade entre les bâtiments A et B est pavée et utilisée pour le stationnement de véhicules.

- bâtiment C : Il sert pour le stockage et date de 1968. Actuellement il est inoccupé et en partie en ruine.

- bâtiment D : Sert de conciergerie, il se situe dans une cuvette à proximité de l'étang n°5. Constitué d'un corps principal et d'une cabine à haute tension reliés par une annexe. Les abords sont peu soignés.

- bâtiment E : Ancien laboratoire au caractère architectural du bâtiment A. Il a été construit suite à la démolition de la villa. Ses abords sont principalement matérialisés en pavé béton pour le parking. Il se situe près du jardin expérimental mais séparé par une bande végétale. L'IBGE projette d'y installer un centre d'orientation pour la forêt de Soignes, la nature et la biodiversité à Bruxelles. Son état est également dégradé.

- bâtiment ES : Il s'agit de trois serres accolées au bâtiment E et reliées par un sas. Elles datent de la même époque que l'origine du bâtiment E. L'ULB garde une maîtrise de 75 m² sur ces serres qui sont encore en bon état.

- bâtiment G : construction présente sur le plan de 1939/1943, il est traité tout en longueur et est assez bas. Fortement dégradé mais encore occupé. Sur sa partie arrière on retrouve une serre plus moderne inutilisée et abîmée.

- bâtiment F1 : Atelier construit dans les années 70', il est actuellement utilisé par les jardiniers (IBGE). Il est constitué principalement de tôle en métal galvanisé et peinte en vert.

- bâtiment F2 : Utilisé comme vestiaire, réfectoire et bureau, le tout en dégradation.

- bâtiment F3 : A usage pédagogique (bibliothèque et laboratoire), au départ était de même facture que le bâtiment F1 et F2, mais suite à un incendie, il a été reconstruit dans un autre style et se trouve également dans un état dégradé.

Les bâtiments F1, F2 et F3 seront restaurés.

- bâtiment F4 : Serre qui date de 1970 qui contient des plantes carnivores, le bâtiment est très abîmé.

- bâtiment F5 : Servait autrefois de stockage pour les fournitures. Il est voué à la démolition. Un projet de reconstruction de ce bâtiment est en cours de demande de PU, sa fonction permettrait de regrouper les espaces réservés aux jardiniers (vestiaires, sanitaires, bureau, salle de réunion,...), ce bâtiment sera également ouvert au public toutefois la disposition de ce nouveau bâtiment entraînerait la suppression de la haie d'aubépine située à l'arrière du bâtiment qui est intéressante d'un point de vue biodiversité (corridor écologique jusqu'aux étangs). Du point de vue historique cette haie marque la limite du jardin botanique et expérimental Jean Massart avant l'expropriation de 1968. Il est donc primordial de la maintenir et non la sacrifier. Le même sort est également prévu pour certains arbres remarquables (noyer, araucaria, un bosquet de vieux bouleaux ainsi que les massifs arbustifs), quelques rocailles seront également supprimées de chaque côté des pavillons.

Comme repris dans son avis datant de 2014, la DMS n'est pas favorable à l'implantation du bâtiment telle qu'il est présenté, celui-ci va marquer une rupture visuelle par le fait également de sa hauteur. De plus l'impact du chantier va être lourd dans l'ensemble de ses aspects techniques (charroi, stockage, passage des réseaux enterrés dans le jardin...)

La Biodiversité

De manière générale le jardin Jean Massart reprend un style très spécifique de l'art des jardins en Belgique, celui du jardin pittoresque. A l'origine, sa vocation avait l'objectif double de premièrement reconstituer certains milieux naturels de la haute Belgique (rochers) et d'y faire évoluer la flore qui leur était propre dans un souci écologique, et deuxièmement de créer un jardin alpino-japonisant tout en réalisant des essais de culture et d'acclimatation de plantes étrangères à la Belgique. Cet ensemble a permis un excellent compromis entre l'art horticole et la science botanique. De nos jours, le jardin Jean Massart n'est plus conçu sous forme de 'stations botaniques', mais il serait intéressant de relancer cet aspect car plusieurs stations (tourbière, bosquet, sous-bois, bas-marais, pelouse humide..) sont toujours présentes dans le jardin.

- L'écologie : relationnel entre les espèces animales et végétales en étroite relation avec leur milieu permettant d'associer des espèces répondant aux mêmes exigences. Les nombreux voyages et les observations à travers notre pays contribuent à des conditions précises du point de vue (sol, climat,...). Cette échelle réduite permet certaines associations et interactions qui s'observent à une échelle plus large.
- La pédagogie : un jardin botanique doit permettre par sa vocation d'être ouvert aussi bien au grand public qu'aux étudiants chercheurs. Il doit satisfaire aussi bien la curiosité scientifique que celle du public en général, sans bien entendu le transformer en parc urbain.
- L'expérimentation : la nature est un grand facteur de découvertes majeures grâce aux expériences menées. Aujourd'hui, Bruxelles Environnement est gestionnaire de l'ensemble du site mais le jardin reste ouvert pour la formation des étudiants et la recherche expérimentale de l'ULB. La collection ne correspond plus à la création du jardin évolutif. Celle-ci continue à être utilisée afin de maintenir les activités éducatives du jardin.
- Les sciences appliquées : ce jardin permet l'étude des végétaux et des relations avec le milieu, étude appliquée aux ressources agronomiques et horticoles.
- La conservation et protection de la nature : déjà au début du 20^{ème} s, la protection de la nature était prise en compte par de nombreux scientifiques et artistes. De nombreux ouvrages ont été écrits et la vocation d'un jardin botanique est aussi de permettre la protection de la nature.
- L'aspect horticole : nettement moins développé actuellement, la couverture des parterres à vocation ornementale a fortement réduit par rapport à la situation de 1930 et 1949. Globalement le jardin se compose d'une série de parcelles cultivées demandant un travail intensif pour le jardin d'essai et évolutif, et d'une autre partie gérée de manière plus extensive pour la zone humide, les prairies de fauche, les zones boisées. Toutefois la valeur ornementale du jardin J. Massart reste importante en toute saison.

Du point de vue conservation et protection de la nature, ce site répond pleinement aux exigences requises pour appartenir au réseau de sites Natura 2000. Des habitats prioritaires à l'échelle européenne y sont présents et des espèces patrimoniales s'y reproduisent ou l'utilisent régulièrement. Le corridor écologique est un passage important à la grande diversité de la faune et la flore. Une grande diversité des plantes utilisées par une grande variété d'animaux comme aliments, abris ou habitats et qui sont essentiels à leur établissement à leur survie.

Les arbres remarquables tiennent également une place particulière dans le jardin J. Massart et la plantation de l'arboretum en 1940 par le professeur Dekeyser n'aurait pas déplu à Jean Massart. Ce n'est qu'en 1987 que commença l'inventaire systématique de tous les parcs importants de Belgique. Depuis 2002, la Direction des Monuments et des Sites de la Région-Bruxelloise effectue également un inventaire scientifique des arbres remarquables de la région qui permet la sauvegarde et la découverte du patrimoine ligneux bruxellois.

En conclusion, pour ce qui est de définir la ou les périodes de références, toute cette étude démontre bien que depuis sa création et jusqu'à aujourd'hui le site a fortement évolué et n'est jamais resté figé dans un

même état plus que quelques années. On remarque également qu'aucun projet n'a été réalisé, ni n'a complètement abouti. La vision de Jean Massart de créer un jardin botanique et expérimental visait des objectifs expérimentaux, scientifiques et pédagogiques mis en application dans un cadre naturel, paysager et esthétique créé à cet effet. Ces éléments doivent impérativement contribuer à la ou les période(s) de référence.

On constate d'après l'étude que la structure du jardin n'a pas évolué de manière significative depuis les années 50', en revanche on doit tenir compte de son état actuel.

- Le jardin éthologique est le seul qui n'a pas subi de remaniement depuis sa création en 1922.
- La roseraie et le jardin de la villa n'existent plus en raison de l'expropriation de 1968.
- Le jardin d'essai du Dr. Dekeyser a souvent changé d'affectation mais pas en ce qui concerne sa structure.
- Le verger n'a plus évolué depuis sa replantation en 1939.
- Le jardin d'essai est presque identique depuis 1950.
- L'arboretum datant des années 50' apparaissait sur les plans de 1920 mais n'avait pas été mis en œuvre.
- Le jardin évolutif ou botanique est le jardin le plus récent puisqu'il date de l'expropriation de 1968 et a toujours été dissocié de l'ensemble du site.

En ce qui concerne les bâtiments, ceux-ci ne présentent pas une grande valeur patrimoniale du point de vue architectural mais sont cohérents par leur disposition, volume et aspect dans le site. A noter que les bâtiments E et F5 font l'objet d'une étude plus approfondie dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme (bâtiment E en cours), les autres bâtiments A, AS, B, C, D, E, ES, G, F1, 2, 3, et 4 devraient subir des travaux de rénovation en profondeur afin de les réinsérer dans la future organisation du site par l'IBGE. Ils devraient également être simplifiés et dépourvus de certains éléments néfastes apparus au cours du temps, ce qui permettrait une remise en valeur et contribuerait à leur utilisation par l'IBGE dans divers programmes à but pédagogique.

L'accessibilité au site par les moyens de transports et le stationnement en dehors du site ne pose pas de problème. Par contre, la circulation interne au site doit se limiter au strict minimum ou des véhicules adaptés au site devraient être prévus. Limiter également le stationnement à l'arrière du bâtiment B et supprimer le stationnement au bâtiment E.

Le plan de propositions de mesures de gestion et d'aménagement (page 86 de l'étude historique et paysagère) est un document de synthèse qui reprend avec précision les problématiques des différentes zones. A ce titre, c'est un document de référence pour les futures demandes de travaux.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copie à : - B.D.U. – D.M.S. : M. E. Demelenne.